



La Lettre mensuelle du CiRIEC-France

n° 144 – juin 2020

En guise de sommaire

Tous les contributeurs à la présente *Lettre* estiment que la crise actuelle devrait nous conduire à sortir du modèle économique mortifère qui a prévalu jusqu'ici.

▪ Jacques Fournier s'interroge (p. 2) : « *Va-t-on déboucher sur ce que l'on se plaît à appeler maintenant un "changement de paradigme", qui nous fasse emprunter une voie véritablement nouvelle ?* » Et de répondre : « *Mon âge et mon expérience me rendent prudent. Il n'est pas pour autant interdit d'espérer, tant ce qui vient de se passer devrait conduire les gouvernants de notre planète à se remettre en cause.* »

▪ En écho, Pierre Bauby et Jean Eudes Moncomble précisent (p. 5) : « *Il faut consolider la légitimité des services publics, en France et en Europe, renforcer leur place dans les règles et politiques de l'Union européenne. Ainsi, dans chaque secteur, il faudrait actualiser les missions et obligations de service public pour répondre à l'évolution des besoins et des enjeux, afin d'assurer l'accessibilité de tous, territoriale, sociale et humaine, de combattre toutes les formes de précarité et de pauvreté, d'opérer une réelle démocratisation de leur gouvernance, à commencer par des formes d'expression au plus près des réalités du terrain.* »

▪ Et Jean-Philippe Milesy d'ajouter (p. 6) : « *La crise dont, progressivement, nous sortons, aura révélé les effets catastrophiques des politiques et des prédatons libérales : l'hôpital et les services publics démantelés, les inégalités croissantes, les libertés menacées, mais aussi dans un pays comme le nôtre la réapparition de la faim ! Pour conclure : « La résistance à ce système veut la convergence et l'élaboration en commun d'alternatives. L'ESS comme le proclamait il y a déjà douze ans Thierry Jeantet, peut être, doit être, une alternative au capitalisme. Elle doit s'assumer comme un "futur présent" partie prenante d'un vaste mouvement pour une nouvelle société démocratique, sociale et écologique.* »

▪ Ces citations font écho à Alain Arnaud, qui écrivait, ici-même, le mois dernier : « *Un changement d'échelle dans les partenariats et surtout un changement de logique fondamentale dans la façon de conduire l'action collective est donc nécessaire. Il s'agirait aussi de produire à plus grande échelle des biens publics et des communs à caractère stratégique, ne serait-ce que pour garantir l'indépendance nationale en cas de crise majeure. La crise sanitaire doit servir de leçon à cet égard. L'implication forte et conjointe des organisations de l'économie publique et de l'ESS, associant largement la société civile aux stratégies de long terme, en serait un point d'appui majeur.* »

Le président Macron n'avait-il pas déclaré lui-même dès le début de la crise « *Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché...* » ...« *Nous devons en reprendre le contrôle...* » ...« *Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai...* »

Nous étions le 11 mars. Mon commentaire avait été, ici-même : « *Les semaines et les mois qui viennent nous diront si ce n'était pas un poisson d'avril avant l'heure. Nous le saurons lorsque le moment sera venu pour lui de définir une politique économique post-crise. Nous serons attentifs à la place qu'il réservera aux entreprises et services publics ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire.* »

La question reste posée.



Marcel Caballero

Président d'honneur

Président du Conseil d'Orientation

À la recherche d'un nouveau paradigme

Jacques FOURNIER

Ancien secrétaire général du gouvernement
Ancien président de Gaz de France et de la SNCF
Conseiller d'Etat honoraire
Président d'honneur du CIRIEC-France



Va-t-on déboucher sur ce que l'on se plaît à appeler maintenant un « changement de paradigme », qui nous fasse emprunter une voie véritablement nouvelle ? Mon âge et mon expérience me rendent prudent. Il n'est pas pour autant interdit d'espérer, tant ce qui vient de se passer devrait conduire les gouvernants de notre planète à se remettre en cause.

Les idées fusent, de tous côtés. Chaque jour l'on voit surgir de nouvelles approches, des constructions inédites se dessinent et se confrontent. De cette effervescence le meilleur pourra peut-être surgir, mais nous n'en sommes pas là.

Ce serait à coup sûr une erreur que de penser pouvoir présenter dès maintenant, ou même dans les tous prochains mois, une vision nouvelle et crédible du développement mondial. On ne pourra à ce stade que parer au plus pressé. Le plan de relance européen est bienvenu mais il ne change pas la donne. L'aréopage d'économiste que MACRON va réunir autour de TIRAN et BLANCHARD accouchera peut-être de recommandations utiles mais je doute qu'elles rompent avec la pensée dominante.

Dans ce contexte il n'est pas inutile de feuilleter le dernier document sur lequel je souhaite dire un mot dans ce blog. Il s'agit du dossier « COVID 19 Pour un « Après » soutenable » établi par France Stratégie. C'est un appel à contributions autour de 7 grands thèmes sur lesquels cette institution appelle à la réflexion. Beaucoup de sujets sont abordés. Je n'en ferai ici ni l'inventaire ni la synthèse mais, en m'excusant par avance de la banalité des propos qui vont suivre, je souligne simplement quelques idées force qui me paraissent s'imposer dans le contexte actuel et sur la base desquelles, tant au CIRIEC qu'à l'association « Services Publics », nous pourrions travailler.

La première n'a rien d'original : plus que jamais l'action publique est nécessaire mais il est clair qu'elle doit être repensée. La crise a fait lourdement apparaître qu'elle n'avait pas su prévenir et conjurer les risques et les menaces. La notion de planification nous fournit à cet égard un fil conducteur que nous devrions savoir renouer, en tenant compte, sur des bases renouvelées, de l'expérience acquise par notre pays en ce domaine. à laquelle j'ai participé il y a maintenant un demi-siècle.

C'est seulement dans ce cadre que pourra être convenablement traité le problème important de la localisation des activités économiques. La mondialisation de l'économie, conduisant à répartir sur l'ensemble de la planète, et particulièrement les pays à bas coût de main d'œuvre, les opérations de fabrication des produits peut, comme on l'aura vu cette année, avoir des conséquences très négatives pour l'approvisionnement du pays en produits essentiels. Il semble pourtant que, sur ce

terrain, une évolution positive se dessinait déjà. (*Chavagneux, Alternatives économiques, juin 2020*). Il faut la renforcer et se mettre en mesure de passer de la mondialisation capitaliste dans laquelle nous vivons à une organisation équilibrée des échanges internationaux.

Second et troisième axes, à l'évidence essentiels, du modèle à construire, le refus des inégalités et la transition écologique.

En dépit de toutes les mesures prises depuis un siècle, le degré d'inégalité reste dans notre société à un niveau particulièrement élevé. Nous venons de le constater encore une fois : selon leur sexe, leur profession, leur lieu de résidence, le volume de leurs revenus, les français auront vécu bien différemment la crise que nous venons de traverser.

On peut prendre des mesures d'aide et de soutien à telle ou telle catégorie, essayer de rendre la fiscalité plus juste, les transferts sociaux plus efficaces. Nous travaillons sur ces sujets au sein de l'association « Services publics », comme on pourra le voir en allant sur son site.

Mais le moment n'est-il pas venu pour des avancées plus décisives, non seulement sur le terrain de l'argent (revenu universel, plafonnement rigoureux des ressources) mais aussi sur ceux de l'éducation et du pouvoir ?

Dans le domaine de l'écologie ma compétence est faible. Je suis profondément convaincu de la nécessité d'une convergence entre le courant socialiste, auquel je continue de me rattacher, et la mouvance écologique qui s'est affirmée et doit se voir reconnaître la place qu'elle mérite. Plusieurs de mes amis travaillent à ce rapprochement. Je leur fais confiance et je m'abstiendrai de reprendre ici les antennes dont nous abreuve à ce sujet le discours ambiant.

Il me semble enfin que la prise en compte de la dimension du numérique est un élément incontournable de la réflexion à poursuivre. Comme il est noté dans le dossier de France Stratégie, le numérique a, durant cette crise, tenu ses promesses. Il aura permis d'assurer la continuité des activités et contribué à l'acceptation sociale du confinement. Le voici maintenant utilisé pour prévenir un redémarrage de la pandémie.

Le CIRIEC-France, avec la collaboration de « Services Publics » et de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, prépare actuellement un ouvrage intitulé « Numérique, Action publique, services collectifs et démocratie » qui doit paraître à l'automne dans sa collection « économie publique et économie sociale » publiée aux PURH (presses universitaires de Rouen et du Havre).

Nous en co-pilotons la préparation Philippe BANCE, Olivier BONED, Yannick PROST et moi-même. J'espère qu'il apportera sa modeste part à la réflexion sur le nouveau modèle de société en cours de gestation.

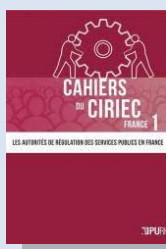
> Cahier du CIRIEC-France

Le premier Cahier du CIRIEC France, réalisé sous la direction de Pierre BAUBY, présente

Les autorités de régulation des services publics en France

- Régulation : quels enjeux ? – Pierre BAUBY
- La Commission de régulation de l'énergie (électricité) – Pierre BAUBY
- L'Agence de régulation des activités ferroviaires et routières (secteur ferroviaire) – Thierry MIGNAUW
- L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (secteur postal) – Pierre BAUBY
- Les Agences régionales de santé – Jean-Marie FESSLER
- Huit pistes pour une régulation efficace et d'utilité sociétale des services publics. – Pierre BAUBY

> Accéder au Cahier : <https://bit.ly/2XtlfxE>





Dans « **Idéaux & Débats – Les entretiens du CIRIEC** », **Pascal MICHARD** présente la MACIF dont il est le président.

Réalisés par Jean-Yves LE GALL auprès de personnalités du monde de l'économie sociale et solidaire, de l'économie publique, des services publics, des collectivités territoriales, des Institutions paritaires... ces entretiens ont pour objet de présenter leurs organisations, mais aussi leur vision des problématiques du moment.

> <https://www.ciriec-france.org/ciriec/cms/7146/les-entretiens-du-ciriec.dhtml;jsessionid=C33F9C2C63668E39B7F304873FE6F9DF>

> Documents de travail du CIRIEC-International

● La gouvernance des entreprises publiques en situation de monopole

Pierre BAUBY (1)



Cette publication vise à traiter des enjeux spécifiques concernant la gouvernance des entreprises publiques opérant dans des situations de monopole, en particulier les liens entre régulation, évaluation, contrôle et modernisation de ces entreprises.

L'étude de la littérature révèle de nombreuses études sur ces sujets, mais très peu consacrées aux entreprises publiques. Le document traite en particulier des asymétries d'information et d'expertise entre les pouvoirs publics et les entreprises publiques ; le rôle stratégique de l'État dans le contexte de l'Union européenne, les droits et devoirs des autorités publiques ; comment minimiser les asymétries d'information entre les situations de monopole et les pouvoirs publics ; quel type d'organismes de régulation peut être mis en place ; comment mettre en œuvre l'évaluation à la fois de la régulation et de l'efficacité économique et sociale de chaque entreprise publique ; pourquoi et comment impliquer la participation des parties prenantes.

> Accéder à la version française : http://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2020/05/WP2020-07_FR-version.pdf

(1) Docteur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Chercheur et enseignant en Science politique. Président de Reconstruire l'action publique (RAP), Directeur de l'Observatoire de l'action publique de la Fondation Jean-Jaurès. Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France. Auteur en particulier de : *Service public, services publics*, La Documentation Française, Paris, 2ème ed., 2016 ; Chapitre Europe de UCLG (ed.), *Basic Services for All in an Urbanizing World*, Routledge, 2014 ; *L'europeanisation des services publics*, Presses de SciencesPo, Paris, 2011 ; *Mapping of the Public Services in the European Union and the 27 Member States*, Brussels, 2010 (Email: bauby.pierre@orange.fr).

● Élaboration de solutions alimentaires locales durables: comment les communautés autochtones du Canada utilisent l'ESS pour mettre en œuvre la faim zéro

Jennifer SUMNER, M. Derya TARHAN et John Justin Mc MURTRY

Face à l'insécurité alimentaire chronique provoquée par des siècles de colonialisme, certaines communautés autochtones du Canada se tournent vers l'économie sociale et solidaire pour élaborer leurs propres solutions à la faim.

Cet article explore ces solutions, en utilisant une étude de cas du Northern Manitoba Food, Culture and Community Collaborative (NMFCCC) pour illustrer comment ils contribuent à la mise en œuvre du deuxième objectif de développement durable - zéro faim. Grâce à des initiatives locales telles que les jardins et les serres communautaires, les coopératives, les cuisines communautaires, les jardins scolaires, les programmes alimentaires communautaires, les marchés alimentaires et les marchés publics, ils contribuent également à la mise en œuvre d'autres objectifs de développement durable, tout en fournissant des modèles qui peuvent être reproduit dans diverses communautés. L'accent mis sur la propriété, le contrôle et les avantages de la communauté souligne l'importance d'une définition de l'ESS basée sur les besoins de la communauté.

> [Télécharger le PDF](#)

● Le recouvrement des coûts : un défi pour une gestion durable des déchets ménagers en Algérie. Cas de la Commune d'Annaba

Tahar TOLBA, Aurore MORONCINI & Youcef KEHILA

Conscient des enjeux environnementaux du développement durable, l'État Algérien a adopté, depuis le début des années 2000, plusieurs stratégies visant la préservation de l'environnement, notamment en matière de gestion des déchets solides. Ces derniers sont en effet, un des principaux enjeux environnementaux auxquels doivent faire face au quotidien les collectivités locales. Leur gestion s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions Environnementales et du Développement Durable à travers l'adoption, en 2002, du Programme National de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilés. Les déchets ménagers et assimilés sont en constante augmentation aussi bien en termes absolus que par habitant. Il est du ressort des collectivités locales de s'assurer que leur collecte est totale sur l'ensemble de leur territoire. Il leur revient également de trouver en parallèle, des modes de traitement les plus appropriés : enfouissement, valorisation, recyclage, etc. Selon une étude réalisée par la Banque mondiale dans le cadre du Méditerranéen Environmental Technical Assistance Program, une bonne gestion des déchets ménagers est estimée à 4 000 DZD/tonne (MATE, 2004). Cette évaluation est extrêmement élevée au regard du pouvoir d'achat des ménages. (...) Il y a donc nécessité, d'adopter une véritable politique de recouvrement des coûts pour garantir une gestion durable des déchets ménagers et assimilés.

Dans cette contribution, il s'agit de mettre en exergue, la situation de la gestion des déchets ménagers et les modes de financement du service à travers une analyse du contexte socio-économique ainsi que des recettes communales et des coûts de gestion.

> [download PDF](#)

À l'occasion du 70^{ème} Anniversaire de la création du CIRIEC-France
une conférence sera organisée
le 26 octobre 2020, de 14h30 à 17h30,
au Conseil Économique, Social et Environnemental

> info@ciriec-france.org

> Recherche « Economie collective et territoires »

Sous l'animation de Jean-Louis Cabrespines, une recherche est engagée sur « Economie collective et territoires » à partir d'une note de cadrage de Michel Papaud, préfet, directeur général des services de la Métropole Alpes-Grenoble et membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France.

Le groupe a pour mission de piloter les thèmes de recherches qui auront été retenus et de proposer des universitaires et experts compétents pour les traiter.

Ces recherches envisagées sont très ambitieuses et le champ est vaste. Mais il s'agit là d'un projet qui s'inscrit parfaitement dans la vocation du CIRIEC, et qui permettra de prendre en compte tous les domaines de l'économie collective, à l'aune des transitions économique, sociale et environnementale.

Compte-tenu de l'ampleur des sujets abordés, cette recherche fera l'objet d'un ouvrage collectif, avec des points d'étapes qui alimenteront des publications intermédiaires (Cahiers du CIRIEC) ou des événements (Agoras et/ou colloques).

Enquête du CIRIEC-France

PARTICIPATION CITOYENNE ET CRISE, APRÈS LE COVID-19

La crise sanitaire COVID-19 a bouleversé le mode de vie de la population et interroge sur son anticipation et sa gestion. Plus largement, les interrogations portent sur toute crise grave qui touche la société.

Cela appelle des recherches approfondies sur la conduite de l'action publique et l'implication que peuvent avoir les citoyen(ne)s dans de tels contextes.

Afin d'identifier de façon précise vos ressentis ou éventuelles attentes en matière d'anticipation et de gestion de crises de type sanitaire mais aussi économique, sociale, financière ou environnementale, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Nous y faisons référence à des Conseils de Citoyens en tant qu'instances réunissant des citoyen(ne)s représentatifs de la population afin de les associer aux décisions publiques.

Les questions qui suivent prennent une vingtaine de minutes à renseigner.

Ce questionnaire est à destination des personnes de plus de 18 ans.

N'hésitez pas à inviter des personnes de votre entourage et autres réseaux à remplir ce questionnaire.

Le périmètre de référence de l'enquête est la France (Métropole et Outre-mer).

Vos réponses contribueront à la formulation de propositions nouvelles de mise en œuvre de l'action publique dans le cadre de recherches réalisées en lien avec le CIRIEC, l'École de Management de Normandie et le Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S – UMR-CNRS) de l'Université des Antilles.

(Enquête couverte par le secret statistique. Questionnaire confidentiel et facultatif qui relève de la loi n°78-617 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés et garantit aux individus un droit d'accès et rectification sur les données les concernant).

> [REPLIR LE FORMULAIRE](#)

LES SERVICES PUBLICS, FONDATION CARDINALE DE L'EUROPE D'APRÈS

Pierre BAUBY

Expert auprès du Comité Economique et Social Européen (CESE)
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

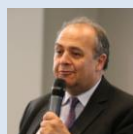
Jean Eudes MONCOMBLE

Président du Sustainability Board
Centre Européen des Entreprises Publiques (CEEP)

La pandémie de Covid-19 est un fléau qui frappe nos sociétés de manière brutale, puissante et inattendue, bouleverse la vie de chacun et de tous. Alors qu'elle nous menace de délitement généralisé, nos sociétés témoignent de fortes résistances et de résiliences. Au premier rang, il y a ceux que l'on applaudit tous les soirs à 20 heures, les « soignants », au sens le plus large, de ceux qui travaillent en confrontation directe avec le virus à tous ceux qui assurent l'indispensable logistique. Mais si nos sociétés « tiennent », c'est aussi grâce à tous ceux, plus ou moins « visibles », qui permettent la continuité de l'accès aux services vitaux – eau et assainissement, traitement des déchets, énergie, chaîne alimentaire, Internet et communications, moyens de transport... la liste est longue. Et il y a aussi tous ceux qui sont mobilisés pour assurer l'information, les systèmes éducatifs, la diffusion culturelle et toutes les initiatives de solidarité et d'aides aux plus démunis, sans oublier les services funéraires, malheureusement trop sollicités.

La plupart de ces activités relèvent de ce nous qualifions de « services publics », c'est-à-dire d'activités qui relèvent de missions et d'obligations qui sont complémentaires des activités marchandes habituelles, mais sans lesquelles nos sociétés seraient « invivables ». Que l'on aille de la reconstruction d'après-guerre avec la mise en œuvre du programme du Conseil national de la Résistance à l'actuelle pandémie, en passant par la tempête de fin 1999, la crise financière, économique et sociale de 2008 ou les attentats, les services publics ont été présents, pour tout à la fois être garants des droits fondamentaux de la personne, maintenir des relations de solidarité et de cohésion, irriguer toute la diversité de nos territoires et préparer l'avenir.

Depuis les années 1970, dans le contexte mondial néolibéral, certains ont contesté le rôle de l'État, et en particulier celui des services publics, et cherché à banaliser leurs activités pour les soumettre aux règles de marché et de concurrence ou même à les considérer comme des obstacles au développement économique, prétendant leur faible efficacité et leur utilisation excessive de capitaux. Mais des études internationales ont prouvé, au contraire, la substantielle contribution de ces dépenses publiques à la productivité des facteurs de production privée et à la croissance économique. De plus, les services publics retrouvent aujourd'hui leur raison d'être comme acteurs incontournables des transitions de nos sociétés, aiguillonnées par l'impérieuse lutte contre le changement climatique et l'inéluctable modernisation apportée par le numérique. Ainsi régénérés, les services publics deviennent, en France comme en Europe, des vecteurs d'un développement réellement



durable, conjuguant efficacité économique, solidarité sociale et territoriale, respect de l'environnement.

De plus en plus de citoyens européens souhaitent s'impliquer dans les décisions qui les concernent : il faut évidemment s'en féliciter et

voir tous les progrès que peut apporter une gouvernance qui articule décisions locales, nationales et européennes pour leur donner la force de la cohérence. C'est au niveau local que s'enracine l'action des services publics, quelle que soit leur organisation, souvent différente entre les pays européens. Les services publics deviennent ainsi, grâce à leur proximité avec le citoyen et dans le cadre d'une subsidiarité créatrice, des acteurs majeurs de la transition vers la société plus durable qu'il est impératif de mettre en œuvre.

La pandémie a mis en lumière les besoins cruciaux de nouveaux investissements dans la santé (au sens le plus large) et plus généralement dans les services publics, afin de mieux répondre aux besoins actuels et dans l'objectif d'un développement réellement durable. Les services publics vont avoir la responsabilité d'une relance des investissements à la fois essentiels et soutenables. Parce qu'ils placent l'intérêt général au cœur de leur action, les services publics peuvent apporter davantage de rationalité dans les choix que nous devons faire dans un contexte d'endettement et de contrainte budgétaire.

En même temps, il faut consolider la légitimité des services publics, en France et en Europe, renforcer leur place dans les règles et politiques de l'Union européenne. Ainsi, dans chaque secteur, il faudrait actualiser les missions et obligations de service public pour répondre à l'évolution des besoins et des enjeux, afin d'assurer l'accessibilité de tous, territoriale, sociale et humaine, de combattre toutes les formes de précarité et de pauvreté, d'opérer une réelle démocratisation de leur gouvernance, à commencer par des formes d'expression au plus près des réalités du terrain.

Dans cette optique, on devrait s'appuyer sur l'effervescence des initiatives qui mobilisent nos sociétés pour remettre sur le métier des modes traditionnels d'organisation et de structuration afin de dépasser leurs lourdeurs bureaucratiques, leurs cloisonnements sectoriels, leurs verticalités paralysantes.

Le « monde d'après » ne saurait se passer des services publics ou se limiter à leur adresser un coup de chapeau honorifique. Il doit les prendre en compte comme un moyen essentiel de donner sens à nos valeurs, de répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens et à leurs évolutions, comme une pierre angulaire de la construction européenne.

Les services publics doivent être une fondation cardinale du modèle de société du XXI^e siècle.

DANS LA JUNGLE DES APPELS, DEUX PISTES À SUIVRE

Jean Philippe MILESY

Secrétaire général de l'Institut Polanyi*
Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France



La pandémie de la Covid19 aura généré des textes ou interventions multimédia de grande qualité, des parodies réjouissantes et des appels multiples.

S'agissant des appels, il y a bien sûr le texte nous invitant à rejoindre le Conseil National de la Nouvelle Résistance ; la personnalité d'Anne Beaumanoir ou celle de notre ami Claude Alphandéry, l'évocation des « jours heureux » nous touchent. Mais, pour ma part et s'agissant de penser l'avenir, d'organiser une large opposition à un ultralibéralisme qui, en dépit de ses discours, ne semble pas vouloir dévier de sa trajectoire, j'en retiendrai deux.

Le premier est « Plus jamais ça ! Construisons ensemble le jour d'après » (<https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres>). C'est un appel large d'organisations du monde syndical et associatif. Côté syndical on trouve la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF soit le noyau dur des luttes contre la loi dite « travail », les ordonnances Macron-Pénicaud ou la « réforme » des retraites. Souvent rejoint dans ces combats par la CFE/CGC ou FO, ce noyau constitue la base d'un bloc majoritaire. Il est aujourd'hui rejoint par la Confédération paysanne, importante quand il s'agit de parler transition écologique. Côté association, il regroupe des associations militantes dans champs de l'économie (ATTAC, Fondation Copernic...), de la solidarité (Oxfam, CCFD-Terre solidaire...) de l'écologie (Alternatiba, Greenpeace...).

Cet appel est le fruit d'un travail en commun inédit et la recherche d'une convergence des luttes à laquelle nous aspirons, car elle seule est en mesure de s'opposer à ce que le jour d'après soit le jour d'avant en pire. En effet qu'il s'agisse de domaines aussi importants que le travail ou les libertés publiques, toutes les mesures prises par le gouvernement tendent à de profondes régressions et il serait benêt de croire que l'épidémie jugulée tout revienne au mieux comme dans un avant qui était déjà porteur de graves menaces pour ce travail, ces libertés et les services publics et en premier lieu l'Hôpital public.

Ce travail collectif a, dans un deuxième temps, produit un document très élaboré et chiffré par les économistes des différents signataires « Plus jamais ça ! 34 mesures pour un plan de sortie de crise » qui a été proposé au débat à l'ensemble des leaders de l'opposition de gauche. (<https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/plus-jamais-ca-34-mesures-pour-un-plan-de-sortie-de-crise>)

Le second est « L'initiative commune. Au cœur de la crise construisons l'avenir » (<https://initiativecommune.fr>). C'est, à la différence du précédent, un appel de personnalités. On y retrouve des syndicalistes et des militants associatifs issus essentiellement des organisations signataires de « Plus jamais ça ! », mais aussi des élus locaux et politiques d'un très large spectre de gauche, (EELV, PS, GénérationS, PCF...) mais encore, et en cela il nous concerne ici, de très nombreux dirigeants et chercheurs du champ de l'Économie sociale et solidaire comme Jérôme Saddier, Claude Alphandéry, Fanélie-Carrey-Conte et bien d'autres. La présence de ces derniers, aux côtés de militants syndicalistes et politiques, autour d'un texte qui n'est pas un simple catalogue de « justes revendications », comme le Pacte pour le pouvoir de vivre, mais un appel à une grande transformation, à un autre monde, représente à bien des égards une heureuse nouveauté. « *La crise confirme l'urgence radicale des grandes transitions. De cette impérieuse nécessité, faisons naître une grande espérance.* » dit ce texte que je ne peux que vous inviter à lire et à signer.

L'importance de ces deux appels tient essentiellement à leur caractère réellement fédérateur. Il est ainsi un autre appel « Se fédérer » dont les signataires sont très intéressants dans leurs travaux et respectables dans leur engagement, mais qui, paradoxalement, semble ne s'adresser qu'à une mouvance affinitaire.

Les temps ne me paraissent pas à une radicalité restreinte mais doivent être à la convergence la plus large sur des options en fait radicales de la transformation sociale et de la transition écologique.

La crise dont, progressivement, nous sortons, aura révélé les effets catastrophiques des politiques et des prédatrices libérales : l'hôpital et les services publics démantelés, les inégalités croissantes, les libertés menacées, mais aussi dans un pays comme le nôtre la réapparition de la faim !

La résistance à ce système veut la convergence et l'élaboration en commun d'alternatives. L'ESS comme le proclamait il y a déjà douze ans Thierry Jeantet, peut être, doit être, une alternative au capitalisme. Elle doit s'assumer comme un « futur présent » partie prenante d'un vaste mouvement pour une nouvelle société démocratique, sociale et écologique.

Et vous, vous faites quoi demain ?



* L'Institut Polanyi France doit son nom à Karl Polanyi (1886-1964), qui nous a montré que la transformation des sociétés modernes en sociétés de marché est d'abord et avant tout le résultat d'une construction sociale et politique, et non l'effet de lois naturelles transcendantes. L'Institut travaille à la démocratisation de la politique et de l'économie et à la promotion de la justice sociale. Il s'appuie sur le travail de militants, venus de différents horizons (associatifs, mutualistes, syndicaux, politiques, universitaires...) qui, au-delà de leurs affiliations personnelles, entendent concourir conjointement à la réalisation de ces objectifs. Sa méthode est la confrontation des points de vue, en laissant à chacun la liberté, à partir d'un regard outillé et informé par la discussion, de proposer les alternatives qui lui paraissent souhaitables. Son fonctionnement repose sur des groupes de travail, soit permanents, en réponse à des questions récurrentes, soit *ad hoc*, en réponse à des enjeux de l'actualité immédiate. L'Institut Polanyi France est une association loi 1901 créée en 2008.

« C'EST À LA FIN DE LA FOIRE QU'ON COMPTE LES BOUSES »

Jean-Louis CABRESPINES

Vice-président du CIRIEC-France
Membre du Conseil Economique, Social et Environnementa



On fait quoi après la Covid-19 ?

Chaque crise génère l'espoir que les choses changent, que ce qui nous paraissait peu acceptable, voire inacceptable, avant disparaîtra et sera remplacé par des mesures et des actions plus satisfaisantes, des relations humaines

nouvelles et plus solidaires, des conceptions innovantes et ouvrant de nouveaux horizons.

Et puis le temps passe, quelques changements se produisent mais dans l'ensemble, les habitudes reprennent le pas, les conservatismes sont souvent plus forts que les volontés de porter une nouvelle vision sociétale et une prise en considération d'une autre manière de vivre ensemble.

Cette crise sera-t-elle comme celles du passé ou la catharsis entrainera-t-elle de vrais bouleversements pour tous, réduisant les inégalités, mettant en avant de nouvelles conceptions économiques, de nouvelles relations sociales, encourageant une action pour un développement durable partagé et porteur d'actions fortes pour la préservation de la planète, ... ?

Il est sans doute trop tôt pour le dire, mais il est déjà permis de constater que si les changements doivent intervenir, ils seront longs, ils se feront au prix de ruptures successives, ils devront vaincre les attitudes doctrinaires des libéraux, ils auront à trouver de nouvelles voies (et de nouvelles voix !) pour porter une vision commune et novatrice dans un monde qui ne peut plus être le même.

Mais voilà, le « bas bruit » qui grossit et que nous entendons actuellement est celui des habituels donneurs de leçons ou des opportunistes qui veulent démontrer qu'ils « lavent plus blanc que blanc ».

Quelle opportunité pour l'ESS ?

Quelle capacité ont les acteurs de l'ESS à dépasser les effets de manche et à durer dans le temps, quelle volonté d'un réel changement qui remettrait en cause les constructions existantes, mais en continuant à défendre ce qui est le fondement même de l'ESS : une économie non lucrative respectueuse des hommes et des femmes qui la composent et ayant vocation à participer à l'intérêt général.

Aujourd'hui, l'ESS a des fenêtres d'opportunité dans de nombreux domaines et particulièrement par son investissement dans le développement territorial. L'évolution de la société se fera avant tout dans les territoires par une conjugaison de plusieurs approches complémentaires : une démocratie représentative renouvelée, une participation citoyenne, de nouveaux paradigmes économiques et sociaux.

Nous ne pensons pas que cette crise apportera des mutations profondes, elle permettra (entre autres) des changements dans nos manières de travailler, le développement d'innovations technologiques, ... avec le risque de créer de la distanciation physique (et non pas de la distanciation sociale, celle-ci existant depuis des siècles et devant être combattue !). Il convient alors que nous revoyons nos modèles pour conjuguer nos efforts d'un développement partagé de tous les acteurs au plan territorial comme économique (et les Pôles Territoriaux de Coopération Economique en sont un bel exemple, tellement bel exemple que le gouvernement actuel a cessé de soutenir cette démarche !).

Nous ne sommes pas de ceux qui, comme le dit Christophe ITIER dans sa tribune du Journal du Dimanche du 30 mai dernier « ... multiplient les appels incantatoires pour satisfaire à cette passion française du grand soir et que d'autres sacrifient au rituel politique de la mesure totémique – du revenu universel à l'ISF –, nos énergies devraient être consacrées à actionner les possibles de ce monde-ci plutôt que de répéter à l'envi qu'un autre monde est possible. ».

Nous ne sommes ni dans l'incantation, ni dans une vision hypothétique d'une société idéale. Nous vivons dans ce monde, et dans sa réalité, celle du quotidien qui fait que les actes que nous posons agissent pour maintenir une activité économique, sociale et environnementale qui réponde aux besoins des personnes et des territoires.

Et, si dans cette tribune, le Haut-commissaire, parle de « l'économie du bien commun' chère à Jean TIROLE, c'est-à-dire les actes d'entreprendre qui se caractérisent par leurs objectifs d'impact, de contributions sociales et environnementales positives, de solidarité », il en détourne le sens pour amener sa démonstration vers ce qu'il défend et qui conduit l'ESS droit dans le mur : une économie inscrite dans les travers de l'économie capitaliste du passé.

L'ESS est, pour lui, une façon de libéraliser l'économie collective. Et nous tombons nous-mêmes dans le piège : ainsi, dans l' « Avis du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire relatif à la saisine du CSESS par le Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale le 4 avril 2020 visant à anticiper la sortie de crise et la place que devra y prendre l'écosystème de l'ESS », alors que l'on cite les mutuelles, coopératives, associations, fondations, donc des entreprises collectives, nous citons les entrepreneurs sociaux, donc des individus qui portent un projet personnel qui utilise le collectif (ce que nous appelions « les libertariens »).

L'ESS fait-elle partie de l'avenir ?

Cette référence à Jean TIROLE ne doit rien au hasard tant elle est « téléphonée » par la nomination auprès du Président de la République de 26 économistes français et internationaux réputés pour penser l'après-crise. Les deux rapporteurs sont Olivier Blanchard et Jean TIROLE. Dans le cadre d'une commission ils devront faire des propositions sur trois « grands défis » économiques mondiaux dans le contexte post-coronavirus : le climat, les inégalités et la démographie. Cette commission est chargée de « présenter des recommandations pour rendre les politiques économiques plus efficaces » pour répondre à ces trois défis.

Or, la lecture du livre de Jean TIROLE, « Economie du bien commun (PUF) », paru en 2014, ne nous incite pas à penser qu'il soit un défenseur de l'ESS et de son mode de développement économique. Il y aborde plusieurs des questions qui sont au cœur de nos préoccupations post Covid 19 : les limites du marché, les pistes pour vaincre le chômage, l'utilité des économistes, le défi climatique, la crise financière ou encore l'irruption du numérique, mais il a clairement choisi son camp, s'affichant résolument libéral.

Cependant, il aborde l'un des sujets importants pour les membres du CIRIEC : la place d'un Etat stratège, moderne et efficace, notamment dans la régulation de la finance et la prévention des crises.

Le problème, dans la composition de cet aréopage d'économistes, c'est que peu, parmi eux, ont une approche de l'ESS et de ce qui pourrait composer « l'économie de demain » comme le soulignait Jérôme SADDIER.

Augurons qu'ils sauront s'acculturer auprès des acteurs de l'ESS !

Et l'union ?

L'unité de ces acteurs est plus que jamais nécessaire. Nous disons tout le bien que nous pensions de cette volonté de regroupement proposée par le président d'ESS France et nous pensions (et continuons à penser) que c'est de cette capacité à parler ensemble dans le respect de leurs différences et de leurs organisations respectives que ces acteurs pourront proposer une véritable prise en compte de l'ESS dans le développement économique, social et environnemental du post-covid.

Les bases existent, mais elles sont fragiles. Ainsi que dire de cette déclaration intempestive, dans un tweet, de la nouvelle co-présidente du MOUVES, qui soutient que ce mouvement serait l'« *alternative sociale et écologique au MEDEF* ».

Cela fait des années que les acteurs de l'ESS s'organisent, avec plus ou moins de bonheur, pour que la représentation des employeurs soit portée par une organisation unique en capacité d'être prise en compte dans les négociations sociales, l'UDES, avec plus ou moins de bonheur et de réussite. Sa construction a été laborieuse (et je peux en témoigner en tant qu'ancien président du CEGES), mais elle est effective, même si le positionnement d'une partie des acteurs du secteur social et médico-social est quelque peu compliqué en ce moment. Et voici que certains qui se disent membres de l'ESS par la volonté de la loi de 2014 (les entrepreneurs sociaux) ont la prétention de porter la parole des employeurs de l'ESS.

Mon cher président d'ESS France, tu vas avoir du travail à rassembler ce qui est éparé !

Cela nous interroge d'autant plus que Jérôme SADDIER, lors de la web conférence organisée le 14 mai par Chorum pour présenter les résultats de la troisième édition du Baromètre de la qualité de vie dans l'ESS, déclarait « *que l'ESS peut et doit incarner l'économie de demain. Nous devons réinventer nos modes de production, de distribution et de consommation et les conditions de travail qui vont avec. Dans ce contexte le rôle de nos entreprises de nos organisations, et de nos associations sera essentiel, et la question managériale et de la transformation de nos organisations sera stratégique, notamment pour continuer à donner du sens.* »

Cela ne pourra se faire que si nous arrivons à maintenir la cohésion nécessaire à notre conception d'un autre mode d'entreprendre que celui des entreprises traditionnelles. Nous savons la conviction profonde de la majorité des acteurs de

l'ESS en ce sens, il faudrait que la totalité la partage pour faire avancer cette économie que nous défendons.

Et l'Europe peut être une alliée de la défense de notre conception d'une économie autre, surtout lorsque Nicolas SCHMIT soutient fortement le développement de l'ESS dans une lettre du 24 avril 2020 à Madame Elisabeth BORNE, Ministre de la transition écologique et solidaire ; Monsieur Christophe ITIER, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale ; Monsieur Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie France.

Quelques extraits peuvent éclairer l'appui qui est le sien tant en France que dans les différents pays européens :

« Plus que jamais, nous devons poursuivre l'objectif de la lutte contre les inégalités et mettre en place un modèle économique et social inclusif et résilient, fondé sur les valeurs de coopération, de solidarité et de responsabilité, c'est-à-dire sur une économie au service de l'humain. »

« ... l'économie sociale doit être considérée comme une composante à part entière de la réponse à la crise et de la stratégie de relance. »

« Il est de la plus haute importance qu'aucune organisation de l'économie sociale – comme les coopératives, les associations, les fondations, les mutuelles et les entreprises sociales – ni aucun autre modèle d'entreprise de l'économie sociale propre à chaque État membre – ne soient exclus des programmes d'aide destinés aux entreprises et, en particulier, aux PME. »

« En conclusion, je vous prie instamment de veiller à ce que les organisations de l'économie sociale disposent des moyens et du soutien nécessaires pour jouer pleinement leur rôle crucial dans la gestion et la résolution de la crise actuelle. L'économie sociale présente des atouts uniques pour nous aider à faire face ensemble aux dimensions sanitaire et sociale de la crise et pour nous aider à en sortir grâce à un modèle économique et social inclusif, durable et résilient. »

Espérons que ces propositions ne seront pas vaines et que les destinataires de cette lettre sauront mettre en place les mesures nécessaires, travailler efficacement et concrètement avec les acteurs de l'ESS.

Nous savons qu'il y a à faire pour l'avenir et que cette sortie de crise n'est pas de celle qui satisferait « à cette passion française du grand soir » pour reprendre ce que dit l'une des personnes citées, elle est de celles qui doivent nous faire réfléchir sur nos modèles et nos conceptions. Et si l'ESS est considérée pour ce qu'elle est, une économie humaniste en prise avec les territoires et les personnes, nous aurons déjà parcouru une part du chemin. Il reste à continuer à expliquer qu'elle ne peut pas être un aménagement d'une économie capitaliste qui ne dirait pas son nom.

Et comme on dit sur le foirail : « *c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses* ».

**Les contributions à la Lettre du CIRIEC-France
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole.
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :
la recherche et l'information
sur l'économie publique et l'économie sociale**

> Les Rencontres de la Plaine

« De la nécessaire convergence sur les territoires entre économie publique et Economie Sociale et Solidaire »



"Webinaire", mardi 16 juin, à 11h

Avec :

Christiane Bouchart, vice présidente du RTES, Carole Brunet, Enseignante-chercheuse, (LED, Université Paris VIII), Stéphane Berdoulet, co-gérant de la SCIC le Phares

Présentation et animation :

Patrick Vassallo, conseiller communautaire à Plaine-Commune en charge de l'ESS

"Les derniers événements ont montré l'importance d'une convergence sur les territoires de l'économie locale et de l'économie sociale et solidaire.

Les gouvernements libéraux ou social-libéraux successifs ont poursuivi le démantèlement des politiques sociales publiques et de leurs outils. Les services publics et en premier lieu l'Hôpital public ont fait l'objet de politiques systématiques, sous le prétexte de rationalité économique, d'un dépècement. Dans le même temps, et c'est plus patent avec la période macronienne, une recentralisation a lieu. Les collectivités territoriales sont rendues exsangues par la baisse des dotations et les démembrements de la fiscalité locale. Les pouvoirs des préfets sont accrus ainsi que l'ensemble des dispositifs de répression des mouvements sociaux en réaction devant le développement des inégalités et la remise en cause des droits collectifs et en premier lieu du droit du travail. On voit dès lors l'importance des convergences dans les territoires entre les élus, les citoyens et les acteurs de l'économie locale et de l'économie sociale en les associant aux acteurs des services publics entrés en résistance (e.g. la Convergence nationale, les organisations syndicales, les coordinations hospitalières...).

Les élections municipales de juin sont l'occasion, à la lumière de la crise sanitaire actuelle, de reprendre ce dossier déjà abordé par les Rencontres de la Plaine."

> Inscription nécessaire sur : <https://app.livestorm.co/emi/6e-rencontres-de-la-plaine>

"Webinaire" suivant : le mardi 7 juillet, à 11h

« La crise, la faim et la démocratie sanitaire »

avec le magazine « l'Autre cuisine »

> Relance et création d'emplois décents à travers l'ESS

En préparation du forum GSEF2021-Mexico et en collaboration avec le comité organisateur local, GSEF a entamé récemment une [série de webinaires](#) autour de l'ESS et la crise de la COVID-19.

Le [second cycle de cette série](#) débutera le 16 juin 2020 avec un "webinaire" en français sur le thème **Relance et création d'emplois décents à travers l'ESS**. Quels impacts la crise de la COVID-19 a-t-elle eu en matière d'emploi (en particulier les emplois décents), d'activité du secteur de l'ESS, et d'autonomie économique des populations vulnérables? Quelles mesures prendre dès maintenant afin de faire en sorte que l'ESS montre la voie vers l'objectif d'un travail décent pour tous et qu'elle garantisse une transition durable, inclusive et écologique de nos économies?

Le 16 juin à 15h00.

[Je m'inscris](#)

> Symposium COOP 100 du BIT



Pour célébrer le 100e anniversaire de son Unité des coopératives (COOP), l'Organisation Internationale du Travail a pour objectif de rassembler des universitaires et des praticiens travaillant avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les coopératives et l'économie sociale et solidaire au sens large (ESS) pour deux symposium d'une journée, les 16 et 17 novembre 2020 à Genève. (Certains auteurs d'articles sélectionnés seront invités).

L'OIT lance un appel à communications : [ICI](#)
(Date limite de soumission : 15 août 2020)

Il est prévu qu'un volume édité soit produit, tiré de certains articles du colloque.

[+ D'INFOS](#)

L'ESS mesure son impact social

L'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) a lancé une plateforme numérique dédiée à la mesure de l'impact social des entreprises. Gratuite, opérationnelle et pédagogique, la plateforme VALOR'ESS est un outil d'initiation à la mesure d'impact social, mobilisable par toute entreprise de l'ESS, et au-delà, par toute TPE/PME qui souhaite objectiver :

- objectiver son [impact social à travers 43 indicateurs](#) relatifs notamment au bien-être (confiance en soi, réduction du stress...) à l'environnement (diminution des déchets, revalorisation des matières, durée de vie des produits et services...) à l'économie et à l'emploi (impacts territoriaux, développement des compétences ...) et ses [pratiques internes via une soixantaine d'indicateurs de gestion](#) (mission sociale, gouvernance, diversité, ressources humaines, modèle économique...) officiellement labellisés par VIGEO-EIRIS, agence spécialiste de la notation sociale.
- disposer d'un outil simple d'usage lorsqu'elle n'a pas les ressources humaines et/ou financières adéquates pour valoriser sa raison d'être et mesurer les « externalités positives » de ses activités.
- lui permettre de s'imposer et de valoriser son engagement social à un moment où elle est challengée par la loi PACTE et les entreprises à mission
- Déployer concrètement le projet économique post-Covid porté par l'UDES. (L'Union plaide pour une [économie de transition vers des modèles plus robustes, plus localisés et mieux tracés](#) d'un point de vue social et environnemental)

> [Retrouvez ici la vidéo de présentation de VALOR'ESS](#)

Associations : adaptation des règles de subventions

La [circulaire du Premier Ministre du 6 mai 2020](#) a pris un certain nombre de mesures d'adaptation des règles et procédures d'exécution des subventions pendant la crise sanitaire ([lien vers la synthèse du Mouvement associatif](#)).

Ce "webinaire" se veut être un temps d'information et d'appropriation de ces nouvelles règles mais aussi de questionnement sur cette circulaire.

Au programme du "webinaire" :

- Présentation de la circulaire adaptant les règles et procédures liées aux subventions pendant la crise
- Réponses aux interrogations sur l'application pratique de la circulaire

MUTLOG assure les prêts garantis par l'Etat

Dans le contexte social et économique délicat actuel, l'Etat a décidé d'accompagner les entreprises via des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) d'une durée pouvant atteindre six années, avec faculté de remboursement au terme de la première année. L'accès à ce type de prêt est, aujourd'hui, annoncé jusqu'au 31/12/2020, délai de rigueur. Dans ce cadre, MUTLOG, la mutuelle du logement, a décidé de proposer une Prévoyance Des Emprunteurs (PDE) présentant une couverture Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, voire Invalidités et Incapacité de Travail, au bénéfice des titulaires de PGE.

Certes il n'existe pas d'obligation d'assurance, dans le dispositif étatique dévoilé. Néanmoins, MUTLOG considère qu'il est de son devoir de conseil de présenter cette faculté, car la garantie de l'Etat correspond à une caution garantissant des impayés liés à des soucis « matériels », alors que l'assurance permet d'intervenir sur des incidents humains, tel que le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de la personne sur qui repose l'assurance.

Les PGE sont, par nature, liés à un contexte social spécifique, du fait de la situation économique engendrée par le COVID 19. Dans ce contexte, l'offre de Prévoyance Des Emprunteurs développée par MUTLOG intègre une dimension solidaire en ce qui concerne les niveaux de cotisation. Un effort de 10% sur la tarification usuelle est dès lors appliqué.

Commentant le lancement de l'offre de Prévoyance des Emprunteurs titulaires d'un PGE, le Président de MUTLOG, Christian OYARBIDE, a déclaré : « *Riche de ses valeurs solidaires, MUTLOG a aussitôt souhaité accompagner de sa Prévoyance, les Emprunteurs, Chefs d'Entreprises, éprouvés économiquement. Ainsi elle porte un nouveau témoignage de sa vocation à toujours placer l'homme au cœur de ses réalisations. C'est cette capacité de service immédiat, dans les contextes les plus difficiles, qui constitue la raison d'être et mobilise l'engagement de l'équipe de MUTLOG !* »

> Plus d'information ici : <https://www.mutlog.fr/produits/#produits-part1>

Née en 1981, Mutlog est adhérente de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, ancrée dans le monde de l'économie sociale et solidaire. Elle s'honore - au 31 décembre 2018 - de la confiance de 136 478 adhérents représentant près de 5.82 milliards de capitaux initiaux d'engagements apportés par près de 500 partenaires. Son chiffre d'affaires 2018 est de 17,3 millions d'euros.

Son Conseil d'administration comprend les cinq confédérations syndicales de salariés : CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, CGT-FO, la Fédération Nationale de la Mutualité Française, l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement - ACMIL - qui l'a créée et des partenaires de référence : Crédit Coopératif, Groupe Matmut et Action Logement.

> [mutlog.fr](https://www.mutlog.fr)



L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. En France, il existe des exemples d'initiatives à cette époque, notamment sous l'inspiration allemande. C'est ainsi qu'en Alsace, les deux-tiers des employés bénéficiaient déjà de congés payés en 1936.

Léon Blum écrivait alors des articles pour « *L'Information* » sur cette initiative qui l'intéressait vivement. Ce fut sans doute l'un des germes de cette révolution culturelle que fut la création des congés payés.

Les congés payés furent instaurés en France, sous l'égide du Front Populaire, après les grèves qui paralysèrent le pays en 1936 et qui aboutirent à la signature des accords de Matignon. Les salariés avaient droit à 15 jours de congés payés.

Puis, en 1956, Guy Mollet obtint du parlement une loi créant la 3ème semaine de congés payés.

En 1965, André Bergeron, secrétaire général de Force Ouvrière, conclut un accord avec le Conseil National du Patronat Français pour passer à quatre semaines.

Mais pour généraliser cette mesure, les gouvernements de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou rechignent à présenter un projet de loi. Il fallut attendre 1968 pour que l'Assemblée adopte à l'unanimité une loi, le 2 mai 1968. Cependant, à la suite des événements de Mai 68, la promulgation n'a lieu que le 17 mai 1969.

Le passage à cinq semaines est réalisée, par une ordonnance, sous le gouvernement de Pierre Mauroy, en 1982, considérée comme faisant partie des « Lois Auroux ».

Les congés payés ont entraîné un formidable essor du tourisme de masse et contribué puissamment au développement nombreux secteurs : hébergement, restauration, voyages et transports, culture et découverte, loisirs sportifs, assurance... Ils contribuent notablement au Produit Intérieur Brut.

On leur doit l'existence d'un puissant secteur de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives et mutuelles.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances contribue, depuis plus de 30 ans, au départ en vacances du plus grand nombre. (Nous nous honorons de la compter parmi nos adhérents).

Comme la plupart des conquêtes sociales,
les congés payés sont le produit des luttes sociales,
qu'elles se soient traduites par des textes législatifs
ou qu'elles aient pris place dans les accords collectifs.

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard Milhaud, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



La Lettre mensuelle du CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr